



ASSOCIATION
SUISSE DES
BANQUES DE CRÉDIT
ET ÉTABLISSEMENTS
DE FINANCEMENT

RAPPORT ANNUEL 2009

Table des matières

Comité directeur ASBCEF	Page 3
Membres ASBCEF	Page 3
Présentation d'une branche économique	Page 4
Rapport annuel du président	Page 5

Comité directeur ASBCEF

Heinz Hofer
Président
GE Money Bank SA, Zurich
heinz.hofer@ge.com

Kurt Meier
Fidis Finance (Suisse) SA, Schlieren
kurt.meier@fidisretail.com

Hugo Müller
Vice-président
BANK-now, Horgen
hugo.mueller@bank-now.ch

Constantin Bregulla
UBS AG, Zurich
constantin.bregulla@ubs.com

Membres ASBCEF

Accarda AG, Brüttsellen
www.accarda.com

GE Money Bank SA, Zurich
www.gemoneybank.ch

BANK-now, Horgen
www.bank-now.ch

Magazine zum Globus AG, Spreitenbach
www.globus.ch

cashgate AG, Zurich
www.cashgate.ch

N + C Leasing AG, Zurich

CREDIT SUISSE, Zurich
www.credit-suisse.com

RCI Finance SA, Urdorf
www.rcibanque.com / www.rci-finance.ch

EFL Autoleasing AG, Winterthur
www.evl.ch

Revi-Leasing & Finanz AG, Langenthal
www.revi-leasing.ch

Fidis Finance (Suisse) SA, Schlieren
www.fiatfinance.ch

UBS AG, Zurich
www.ubs.com

GENEVE CREDIT & LEASING SA, Genève
www.gcl-sa.ch

Secrétariat

Dr.iur. Robert Simmen, Avocat
Uraniastrasse 12
Case postale 3228
8021 Zurich
Tél.: 044 250 43 44
Fax: 044 250 43 49
E-mail: *office@gigersimmen.ch*
Internet: *www.vskf.org*

ASSOCIATION SUISSE DES BANQUES DE CREDIT ET ETABLISSEMENTS DE FINANCEMENT (ASBCEF)

Présentation d'une branche économique

L'Association Suisse des Banques de Crédit et Etablissements de Financement (ASBCEF) est une association professionnelle qui regroupe des banques et des établissements de financement de renom. Ses membres octroient des crédits à la consommation et pratiquent des opérations de leasing.

La tâche principale de l'Association consiste à protéger l'intégrité des entreprises membres par un travail d'information et de négociation et à améliorer les conditions-cadres qui en régissent la gestion. L'ASBCEF entretient des relations avec des organismes intéressés à réaliser des opérations performantes de crédit à la consommation et de leasing.

D'une part, l'ASBCEF milite à tous les niveaux politiques pour concilier la marge de manœuvre nécessaire aux entreprises et les mesures de prévention sociale raisonnables. D'autre part, elle fait connaître au public l'utilité sociale et individuelle du crédit à la consommation et du leasing et garantit la pleine transparence des conditions commerciales qui s'y rapportent.

Le travail de l'Association s'appuie sur une attitude fondamentale commune à tous ses membres, irréprochable tant sur le plan commercial qu'éthique:

- Les membres de l'ASBCEF considèrent leurs clients comme des consommateurs majeurs et autonomes. Ils s'interdisent de porter des jugements de valeur sur le comportement de consommateur de chaque individu.
- Les banques et établissements affiliés à l'ASBCEF assument leur propre responsabilité sociale, respectent leur devoir de diligence et rejettent vigoureusement les restrictions dogmatiques de la liberté du commerce et de l'industrie.
- Les décisions d'octroi de crédits reposent exclusivement sur l'honorabilité et la solvabilité des demandeurs.
- La politique d'encaissement tient compte des rigueurs sociales et vise à trouver des solutions adaptées à la situation de chacun. Les décisions correspondantes se fondent sur la situation économique et sociale des emprunteurs.
- Les membres de l'ASBCEF s'engagent à défendre la protection sociale en sélectionnant les risques et en accordant les crédits de sorte à éviter les surendettements et les pertes.

L'ASBCEF est membre de l'Association suisse des banquiers, d'économiesuisse et de l'Union suisse des arts et métiers.

Rapport du Président

Environnement économique

Depuis le milieu de l'année passée, on enregistre à nouveau une légère croissance de l'économie suisse. Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) table sur un recul du PIB de 1.5 % pour l'ensemble de l'année 2009. Pour 2010, le groupe d'experts de la Confédération s'attend à une croissance plus forte qu'on ne l'avait prévue jusqu'à maintenant, une reprise sensible ne devant cependant intervenir qu'en 2011.

La consommation privée a augmenté l'an dernier de 1.2 % par rapport à l'année précédente en dépit d'un marché du travail tendu. Toutefois, le rétablissement de la conjoncture n'exercera sans doute des effets positifs sur le marché du travail qu'à partir de 2011.

L'environnement économique difficile et l'augmentation du taux de chômage qui lui est lié ont également eu des effets sur les crédits à la consommation et les leasings ainsi que sur la vente de voitures neuves. En 2009, 266'018 véhicules de tourisme (véhicules neufs) ont été immatriculés, ce qui correspond à une baisse de 7.8 % par rapport à l'année précédente.

Nouveaux contrats de crédit à la consommation et de leasing

Selon la centrale d'information de crédit (ZEK), le volume des crédits à la consommation conclus en 2009 a augmenté de 0.7 % par rapport à l'année précédente alors que le nombre de contrats a diminué de 3.9 %. Le nombre des nouveaux contrats de leasing s'est accru de 4.4 % par rapport à 2008, mais leur volume est resté quasiment stable (+ 0.1 %).

Par ailleurs, le nombre de demandes de crédits et leasings refusées a augmenté d'environ 3 %. En 2009, le taux de refus s'est élevé à 33.7 %.

Législation

Le conseiller national Walter Donzé a déposé l'an dernier deux nouvelles motions: « Crédit à la consommation. Diminuer les risques pour les jeunes » et « Contrats de leasing. Obligation de conclure une assurance-perte d'emploi ». L'ASBCEF a publié sur son site Internet une prise de position sur ces deux interventions, qui sont selon nous inutiles.

Le Conseil national a classé en automne 2009 deux autres motions de Walter Donzé, une motion du conseiller national Ruedi Aeschbacher et deux du conseiller national Heinrich Studer. Un postulat de la conseillère nationale Silvia Schenker a également été classé. L'ASBCEF s'était clairement exprimée contre toutes les interventions susmentionnées.

On notera aussi que, sur le marché des crédits à la consommation, la concurrence fonctionne. Les offreurs proposent des conditions différentes et des promotions spéciales d'une durée limitée, ce qui anime le marché et offre le choix aux clients.

Cependant, pour exploiter de façon rentable des affaires qui requièrent un travail important, il faut appliquer des taux différenciés en fonction de la qualité des preneurs de crédit, à l'instar de ce que font les banques dans les affaires commerciales pour leurs clients PME. On a ainsi également la garantie que la demande de crédits existante peut être couverte de façon judicieuse, notamment au vu du taux de refus des requêtes de crédit, qui est actuellement déjà élevé (plus d'un tiers de toutes les demandes sont refusées).

Le Conseil national a adopté récemment une motion relative à l'augmentation de 5 % à 10 % du taux d'intérêt moratoire légal. Les intérêts facturés par les banques pour les découverts des comptes des PME ou pour les dépassements sur les comptes salaires peuvent déjà atteindre 12 %.

En vue de protéger les consommateurs et de compenser le renchérissement, la Conférence des préposés aux poursuites et faillites de Suisse a publié le 1er juillet 2009 de nouvelles lignes directrices pour le calcul du minimum vital du droit des poursuites, qui sont également utilisées pour l'examen de la capacité de contracter un crédit selon la LCC (dernière adaptation des lignes directrices en 2000).

Par rapport aux normes antérieures, les montants de base ont été relevés pour les personnes seules et les couples. En outre, on distingue désormais deux catégories d'âge pour les enfants, et non trois. Les montants de base pour les enfants ont été sensiblement augmentés.

Les lignes directrices sont appliquées par les cantons. A fin 2009, la plupart d'entre eux avaient déjà élaboré une ordonnance d'application. Cette modification aura assurément un effet sur le montant disponible maximal et ainsi sur les montants des crédits accordés.

Les membres de l'ASBCEF ont reçu en décembre 2009 une circulaire à ce sujet.

Autres activités

En automne 2009, l'ASBCEF a rencontré à deux reprises M. Stefan Broger, président de la Conférence des préposés aux poursuites et faillites de Suisse. Cela nous a permis des échanges intéressants. Nous avons également pu donner à M. Broger un aperçu de l'activité de notre branche et des processus d'examen des crédits.

En septembre, le président de l'ASBCEF a rencontré des dirigeants du KOF, le centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ. Ont été abordées à cette occasion les possibilités d'améliorer les enquêtes conjoncturelles trimestrielles sur les crédits à la consommation.

Toujours dans le domaine des relations publiques, l'ASBCEF a participé à plusieurs consultations, notamment sur la loi fédérale sur le numéro d'identification des entreprises (LFID) et sur la révision de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP).

L'association a également eu l'an dernier de nombreux contacts avec la presse.

Législation dans l'UE

La directive de l'UE sur les crédits aux consommateurs est entrée en vigueur en mai 2008. Elle est transposée dans le droit allemand depuis le 11 juin 2010. Elle règle notamment le courtage en crédit et prévoit des informations standard en matière de crédits à la consommation pour les clients.

Stabilité des crédits à la consommation et des leasings

Au 31 décembre 2009, le volume des contrats de crédit à la consommation (crédits au comptant, contrats de vente par acomptes, crédits fixes et crédits en compte courant) répertoriés auprès de la ZEK s'élevait à 8.136 milliards de francs (contre 7.928 milliards l'année précédente), ce qui correspond à une croissance de 2.6 %. Le nombre de crédits à la consommation enregistrés a en revanche diminué de 0.4 % (474'977 contrats). On avait constaté en 2008 que les montants des nouveaux crédits étaient en moyenne légèrement plus élevés et que leur durée augmentait. Cette tendance a eu un effet sur le volume global en 2009.

Le volume des contrats de leasing est quasiment stable. Il s'élève à fin 2009 à 7.251 milliards de francs contre 7.255 milliards à fin 2008. Le nombre des contrats a augmenté de 1.7 %, passant de 437'928 en 2008 à 445'428 en 2009.

La moralité de paiement s'améliore, l'endettement multiple reste inchangé

Les données que nous ont communiquées nos membres pour l'année 2009 montrent que la moralité de paiement des preneurs de crédit s'améliore. Le taux des paiements échus mensuels ayant dû faire l'objet d'une poursuite s'est élevé en 2009 en moyenne annuelle à 0.15 % (0.20 % l'année précédente). Pour 0.12 %, il y a eu réquisition de continuer la poursuite (0.13 % l'année précédente).

La part des endettements multiples ne varie que faiblement par rapport à l'année précédente. A fin 2009, 81.8 % des personnes enregistrées auprès de la ZEK n'avaient qu'un contrat (80.8 % l'année précédente), 15.3 % en avaient deux, 2.7 % trois et 1.0 % plus de trois.

Chiffres consolidés des membres de l'ASBCEF

Au 31 décembre 2009, nettement plus de 80 % des crédits à la consommation et plus d'un tiers des leasings enregistrés auprès de la ZEK avaient été octroyés par des membres de l'ASBCEF.

Informations internes

L'association compte un nouveau membre depuis novembre 2009, Accarda SA.

Conformément aux statuts, des élections sont à l'ordre du jour de l'assemblée générale de cette année: l'assemblée doit élire les membres du comité, le président et le secrétaire pour trois ans et les réviseurs pour une année.

Je tiens ici à prendre congé de M. Heinz Sturzenegger, qui, après avoir pris une retraite anticipée, renonce à son mandat de réviseur. Je lui exprime ma reconnaissance pour son engagement de plusieurs années au sein de notre association.

Le rapport annuel de l'ASBCEF peut comme d'habitude être consulté sur le site Internet de l'association (www.vskf.org). Celui-ci contient également des informations complémentaires sur notre association, sur le secteur du crédit à la consommation et du leasing ainsi que des liens utiles vers d'autres institutions apparentées.

Je remercie tous les membres de notre association, mes collègues du comité, le secrétaire et les réviseurs de leur confiance et de leur bonne collaboration.

Heinz Hofer